
Adoption des articles relatifs au placement des tribunaux dans les départements, lors de la séance du 20 août 1790

Pierre François Gossin

Citer ce document / Cite this document :

Gossin Pierre François. Adoption des articles relatifs au placement des tribunaux dans les départements, lors de la séance du 20 août 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVIII - Du 12 aout au 15 septembre 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1884. p. 173;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1884_num_18_1_8009_t1_0173_0000_4

Fichier pdf généré le 08/09/2020

Plusieurs membres demandent la priorité pour cette proposition.

La priorité est accordée et le décret est rendu en ces termes :

« L'Assemblée nationale a décrété que le chef-lieu du département du Finistère resterait définitivement fixé à Quimper. »

L'Assemblée passe à la suite de la discussion du projet de décret sur le placement des tribunaux.

M. Gossin, rapporteur, lit les articles qui suivent :

Département des Deux-Sèvres.

Niort, Saint-Maixent, Parthenay, Thouars, Mesle, Bressuire. (Adopté.)

Département de la Somme.

Amiens, Abbeville, Péronne, Doullens, Montdidier. (Adopté.)

Département du Tarn.

Castres, Lavaur, Alby, Gaillac, La Caune. (Adopté.)

Département du Var.

Toulon, Grasse, Hyères, Draguignan. Saint-Maximin, Brignolles, Fréjus, Saint-Paul-lès-Vence, Barjols. (Adopté.)

M. Lebrun, rapporteur du comité des Finances, reprend la suite de son rapport sur toutes les parties de la dépense publique.

Les décrets que le rapporteur propose à l'Assemblée concernent : les académies et sociétés littéraires et la société royale de médecine (1).

Messieurs, dit le rapporteur, je viens représenter à votre décision les projets de décrets sur les académies.

Vous avez paru penser, du moins quelques-uns d'entre vous ont paru penser que le comité des finances était sorti de ses limites.

Que la dépense seule appartenait à la mission qui lui était donnée.

Qu'il devait vous proposer des réductions et rien que des réductions.

Je ne sais, Messieurs, si j'ai besoin de justifier votre comité d'un reproche de cette nature.

Certes, un comité qui n'aurait que la fonction aveugle de manier la serpe, un comité qui, toujours le bandeau sur les yeux, serait condamné à tourner la meule de la finance, serait le plus dangereux des comités, s'il n'était pas le plus inutile.

Souffrez, Messieurs, que je dépouille un moment ce rôle de rapporteur du comité des finances et que je redevienne ce que doit être un membre de cette Assemblée, un homme d'Etat, le dépositaire et le juge de tous les intérêts de la nation.

C'est en mon nom seul que je vais parler ; je

laisserai au comité des finances ce qui appartient rigoureusement à son ministère et je justifierai le reste comme s'il était mon ouvrage.

Je le ferai sans prévention pour les académies qui me sont, qui me seront toujours étrangères ; sans intérêt pour ce vieil ordre de choses auquel leurs détracteurs prétendent qu'elles appartiennent.

Les arts, les sciences seront toujours le besoin et l'embellissement des empires : ils ornent leurs prospérités, ils consolent et font respecter les disgrâces ; c'est par eux que, dans des temps de faiblesse, dans des jours de décadence, la France a régné encore sur les opinions et que les hommes de toutes les nations sont venus s'instruire à son école.

Cet éclat, c'était aux académies que vous le deviez, c'était à ces institutions multipliées qui offrent partout des encouragements aux sciences et des récompenses aux savants.

Avant que les académies fussent formées, vous aviez eu sans doute quelques génies distingués ; vous comptiez quelques hommes célèbres ; mais ce n'était point cette réunion de talents, cette réunion, si j'ose ainsi parler, de connaissances que nous voyons aujourd'hui.

La science n'était connue que de quelques adeptes séparés du reste de la société ; deux ou trois hommes en France entendaient leur langage.

Quelques beaux esprits amusaient l'inutilité de la cour et le reste de la France était barbare.

Du moment où les académies furent formées, les lettres, les sciences, les arts devinrent le goût ou le délassement de tous les citoyens.

Les ouvrages qui sortaient de leur sein, l'éclat de leurs séances, l'exagération même de leurs succès, vantés par plus de cent bouches, fixèrent sur la France les regards de toute l'Europe.

C'est à cette époque que Paris commença d'être le rendez-vous des nations, que l'urbanité française devint proverbe, que notre langue fut la langue des autres peuples ; que la curiosité, l'imitation des étrangers, enrichirent notre industrie.

Que ne doivent point la marine, l'artillerie, le génie, les arts, les manufactures, à l'académie des sciences, dont la réputation efface encore celles de toutes les académies de l'Europe ?

Les Newton, les Huyghens, les Leibnitz, les Bernouilly, les Eulers, l'orgueil des autres nations s'honorent d'être inscrits sur sa liste et les souverains l'envièrent à la France.

L'Académie des belles-lettres nous a révélé les monuments de l'histoire ancienne et de la nôtre.

Eile nous devient plus intéressante, plus précieuse, au moment où des congrégations qui s'étaient vouées à l'étude de nos antiquités vont disparaître sans retour.

C'est à cette académie de recueillir leur héritage, de rassembler leurs richesses et de lier le passé avec l'avenir.

Des hommes isolés, sans encouragements, sans le secours des communications littéraires, ne rempliraient point cette tâche.

Appelés désormais à des professions utiles, à la culture de nos champs, aux manufactures, au commerce, nous laisserons ces connaissances stériles pour la fortune, à ce petit nombre d'hommes qui y sont entraînés par une sorte d'instinct et de passion.

Mais il faut soutenir leurs efforts, il faut leur montrer, au bout de cette carrière ingrate et difficile, la gloire et des récompenses.

Et c'est une gloire, c'est une récompense la

(1) Nous empruntons ce rapport au journal *Le Point-du-Jour*, tome XIII, page 214 ; il a été totalement omis au *Moniteur*.